



**Carole GRANDJEAN**

Députée de Meurthe-et-Moselle

Commissaire aux Affaires Européennes

Commissaire aux Affaires Sociales



CGrandjean54



GrandjeanCarole



carolegrandjean

[www.carolegrandjean.fr](http://www.carolegrandjean.fr)

### **La députée Carole GRANDJEAN organise une formation à destination des élus de Meurthe-et-Moselle qui sera menée par la Gendarmerie Nationale le vendredi 17 décembre 2021 à la salle polyvalente de Dommartin-sous-Amance.**

Après les avoir invités à l'Assemblée Nationale à l'occasion du congrès des Maires et Présidents d'intercommunalités le 18 novembre dernier, la députée de Meurthe-et-Moselle a convié l'ensemble des Maires et des adjoints des communes situées en zone gendarmerie dans la 1ère circonscription de Meurthe-et-Moselle, à un temps d'échange avec la Gendarmerie Nationale.

Pour la députée, le lien entre élus et gendarmes est précieux, pour soutenir l'action des Maires, qui travaillent au quotidien dans l'intérêt des Meurthe-et-Mosellans et sont en première ligne. Pour elle, accompagner les Maires dans leur action, c'est renforcer la sécurité, permettre le vivre-ensemble et la sérénité de tous. La formation permettra de renforcer ce lien et d'aborder la gestion des incivilités quotidiennes.

Pour Carole GRANDJEAN, l'organisation de cet événement était nécessaire à un moment où les violences à l'égard des élus se multiplient. Elle ajoute : *« Ces violences ne doivent pas être banalisées, c'est aussi le sens de ce temps d'échange qui permet de rappeler à chacun que la violence n'a pas sa place dans notre République. »*

À travers cette formation, elle souhaite aussi reconnaître l'engagement de ces élus de terrain, notamment pendant la crise et qui ont permis à la République de tenir. *« Je veux les assurer de notre volonté de leur donner les capacités d'agir pour l'avenir de nos territoires dans la continuité de l'action de notre majorité depuis 2017. Le projet de loi engagement et proximité, par exemple, a permis de simplifier le quotidien des maires en les confortant dans leur rôle et en mettant en place une hausse de leur indemnité. Résorber les fractures territoriales, simplifier l'action des collectivités territoriales, renforcer la sécurité du quotidien, lutter contre les incivilités sont au cœur de l'action de la majorité parlementaire. »*

Elle ajoute *« Nous engageons un nouvel acte de décentralisation adapté à chaque territoire pour répondre aux aspirations d'une action publique de proximité en offrant de nouveaux outils d'ingénierie aux collectivités, par le Projet de Loi différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale (3DS) examiné en ce moment à l'Assemblée Nationale. »*

Contact

en circonscription : 03 83 34 38 51

à Paris : 01 40 63 75 67

[carole.grandjean@assemblee-nationale.fr](mailto:carole.grandjean@assemblee-nationale.fr)